

Parc des Sports Charles Ehrmann

Tél. : 04 93 71 86 05
Port. : 06 62 17 64 94

155 Boulevard du Mercantour 06200 NICE
site internet : CDCHS06.com courriel : cdchs06@gmail.com

PV CDCHS06 25 JUIN 2020

Présents : André Ferretti, Joëlle Marchi Lysiane Chanut, Lydie Ferretti, Antoine Cau, Gilbert Manzi,
Denis Manassero, Antoine Carlotti, Pierre Felt, François Lacarelle (coopté)

Absent : Eddie Degiovanni

Début de réunion 18H 30

C'est avec un grand plaisir de se réunir (enfin) après une longue absence dû au confinement.

Beaucoup de courses ont été annulées durant ces derniers mois, et cela continue jusqu'au 31 août 2020.

Certaines courses importantes ont été reportées comme :

Semi de Cannes : 20/09/2020

Semi de Nice : 25/10/2020

Marathon Nice-Cannes : le 29/11/2020 au lieu du 08/11/2020

Trail, 10km, semi de Grasse déplacé le 08/11/2020

Les courses reprendront en principe en septembre 2020 excepté « le Trophée d'Auguste La Turbie » qui est annulé

Herculis est programmé pour le 13 Août 2020 mais avec très peu d'épreuves et courses un couloir oui, un couloir libre.

Le Cross départemental aura lieu la veille de la Prom'Classic

D'autre part, et toujours sous réserve « La corrida de Ceba » aura lieu le 19 juillet sous forme de contre la montre, par vague de 30 participants et ce toutes les 40 secondes.

En ce qui concerne l'UTCAM nous serons fixés demain vendredi 26 juin après la conférence de presse. (Prévu du 3 au 6/09/2020).

Pour les Challenges que ce soit pour Trail ou Running, nous tiendrons compte du dernier trimestre 2020 (au total 6 épreuves pour chacun d'eux).

Adressez vos résultats et ce dans les 24 heures qui suivent votre épreuve à

challenges@cdchs06.com

ou directement au responsable Denis Manassero

Nous ferons quand même une remise des prix : pour le Running le 25 septembre lors de notre AG, et pour le Trail le 18 décembre. Nous vous confirmerons tout ça en temps et heures.

Vous pouvez d'ores et déjà inscrire vos épreuves sur le site de la C.D.R. et pour cette année le paiement se fera le jour de l'Assemblée Générale (pour les épreuves annulées pas de paiement uniquement le report de la date pour 2021)

Bien entendu la présence des organisateurs est obligatoire sinon l'épreuve ne sera pas validée. Tout club non présent ou non représenté à l'A.G. du 25/09/2020 recevra une pénalité de 100 €.

Nous vous rappelons que toute épreuve non inscrite au calendrier et qui se percute avec une autre sera sanctionnée d'une amende forfaitaire de 1 € par coureur et sera redistribuée aux organisateurs de ce même jour.

ATTENTION : si vous inscrivez votre épreuve sur Calorg vous devez impérativement l'inscrire aussi sur le site de la CDCHS06 sinon vous aurez une pénalité.

Notre Assemblée Générale aura lieu le vendredi 25 septembre 2020, nous vous confirmerons le lieu plus tard.
Cette année 2020 est une année électorale,

L'Assemblée Générale de la Ligue se tiendra le 29 août 2020 à ARLES.

Gestion du site :

Notre ami Antoine Carlotti tient à jour le site avec les nouveaux formulaires ainsi que toutes les informations émanant de la FFA en ce qui concerne les réglementations suite au Covid-19

Antoine a développé une application **gratuite** dénommée ATHLE06 Commission départementale running des alpes maritimes qui se télécharge aussi bien pour Apple que pour Android, nous vous recommandons de l'installer sur vos Smartphones. Elle a pour but de vous informer sur les nouvelles épreuves, les annulées, et cela sans passer par le site.

La secrétaire

Le Président

Joëlle Marchi

André Ferretti